

Cellule QSE

INSTRUCTION

Issue du processus QSE

Date de création

Janv 2018

Version 1.0

Réf. CIMAP-INS-QSE-038

Instruction pour les interventions à proximité d'aimants

1) Domaine d'application

Ces consignes sont rédigées à l'attention des agents intervenants sur ou à proximité d'aimants (maintenance des lignes, montage de pièces mécaniques, installation de dispositifs expérimentaux...).

2) Risque et signalisation

Les aimants utilisés au CIMAP sur les lignes de faisceaux ARIBE, IRRSUD et D1 sont des aimants puissants. Leur champ magnétique dépasse largement les 3mT, seuil au-delà duquel le **risque** d'attraction d'objet métallique est présent.

Les aimants, permanant ou non, sont signalés par le pictogramme réglementaire suivant : Dans le cas d'électro-aimants, une **signalisation lumineuse** indique en complément l'alimentation de ceux-ci.

En cas d'absence du pictogramme réglementaire sur un aimant, prévenir la cellule QSE.

3) Consignes de sécurité

Le travail auprès des aimants est interdit aux porteurs d'implants cardiaques.



- Retirer tous les objets ferromagnétiques portés sur le corps (bijoux, montre...)
- Privilégier l'utilisation d'outils amagnétiques
- Retirer tous les outils ferromagnétiques et pièces mécaniques non fixées, situés à proximité immédiate de l'aimant

Électro-aimants :

Dans le cas d'électro-aimant, **couper l'alimentation électrique** des électro-aimants et la consigner avant toute intervention à proximité.

> Aimants permanant :

Lors du montage de pièce mécanique à proximité de ces aimants :

- Calculer les distances afin de ne pas faire pénétrer les parties ferromagnétiques à l'intérieur des aimants et si nécessaire mettre en place des protections empêchant de s'en approcher
- Mettre en place des **protections d'environ 5 cm d'épaisseur (tige filetée) permettant, en cas d'attraction de laisser un espace libre pour les mains**. Ces tiges filetées permettent également d'approcher la pièce sans mettre les mains entre la pièce et l'aimant

